RÉSULTATS D'EXPÉRIMENTATION

Exemple d'efficacité de produits de biocontrôle autorisés

Ces dernières années, l'ITB a également évalué ces produits contre les maladies du feuillage. Deux essais effectués en 2021 sont décrits ci-dessous.

Produits de biocontrôle homologués

Un seul produit de biocontrôle est homologué à ce jour contre les pucerons vecteurs de jaunisse en betterave sucrière. Il s'agit de l'Illion, un produit à base d'huile paraffinique (800 g/l), utilisable à une dose homologuée de 15l/ha. Certains produits de biocontrôle à action fongicide sont également homologués pour la culture de la betterave. Les spécialités à base de soufre sont autorisées depuis de nombreuses années avec une efficacité reconnue contre l'oïdium. C'est le cas par exemple du produit Thiopron Rainfree qui peut être utilisé à la dose de 7,3 l/ha. Depuis 2018, le produit Rhapsody à base de Bacillus subtilis est homologué en betterave. Le chlorhydrate de chitosan étant une substance de base, les produits contenant cette substance n'ont pas besoin d'une d'Autorisation de mise sur le marché (AMM) pour être commercialisés. C'est le cas des produits comme Charge, Prevatect ou Pleione qui peuvent être utilisés en betterave aujourd'hui afin de lutter contre les maladies du feuillage.

Perspectives contre la cercosporiose

La cercosporiose est désormais la principale maladie foliaire dans toute la France betteravière. Pour la maîtriser au mieux, les facteurs clés sont la tolérance variétale et l'utilisation de produits performants contre la maladie. En complément et afin d'améliorer la durabilité des moyens de lutte, l'ITB teste également des produits de biocontrôle à action fongicide. Des essais sont effectués chaque année. Par exemple en 2021, deux essais ont été mis en place dans les délégations régionales Normandie et Nord Pas-de-Calais. Les produits de biocontrôle avec 2 applications ont seulement obtenu une efficacité partielle. C'est le produit à base de soufre qui a obtenu, malgre tout, la meilleure performance parmi ces produits (*voir figure ci-dessous*). À noter que le produit Airone SC* obtient, associé ou non au soufre, en deux passages, les meilleurs résultats de l'essai. Il n'y a eu qu'un seul passage pour le produit traditionnel Spyrale à 1 l/ha.

*utilisable en betterave uniquement en cas de dérogation 120 jours. Les produits à base de cuivre ne sont pas des produits de biocontrôle.

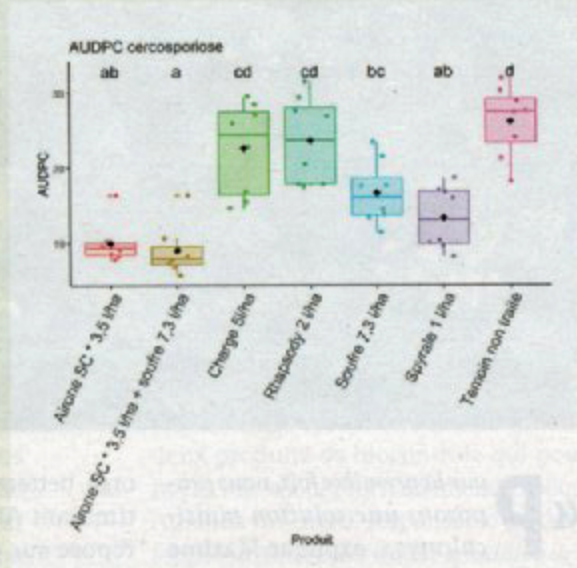

Ce graphique représente l'AUDPC cercosporiose pour les différents produits testés pour les deux essais de 2021. C'est un indice de gravité dont la valeur quantifie la pression de la maladie au cours du temps.